



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

Renouvellement réseau AEP « Rue de la Cornue »
Commune d'ISLE



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025
N°04/25**

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable **VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Guillaume SARRE, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Gaëtan GOUMILLOUX, Maurice LEBOUTET, Éric PAULHAN, Gilles ROQUES, Jean Yves DESBORDES, Pascal GAYOU, Jean Marc MOUSNIER, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Claude CASSAT, Jean-Marie MIGNOT, Karl PERIGAUD, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Jean-Luc LACHAUD, Hubert DOUDET, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Laurent BOUCHERON, Gérard CHAMINADE, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Éric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Guy MONTET, Patrick JOUANNETAUD, Moïse BONNET, Michel SARRE, Philippe MALITE, Sébastien FISSOT, Yoann RUFFEL, Marc DITLECADET, Jean Marie MOREAU, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, MME Agnès VARACHAUD, MM. Paul HURAUT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Pierre DELHOUME, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN, Nicolas ANDRIEUX, MME Marie AUFAURE, MM. Stéphane FAROUT, Jean-Pierre FRUGIER, Daniel LAVALADE, Frédéric MECHIN, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Alexandre PORTHEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Jean-Luc CELERIER, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Corinne LORNAC, MM. Gérard TRICONE, Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Bertrand JAYAT, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Éric BOULESTEIX, Éric GERVEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, MM. Thierry DAUCHART, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT, **membres du Comité Syndical.**

Assistant à la séance, invités par Monsieur le Président :

- MMES Mireille GUILLOTEAU, Maëva MUÑOZ, Laura RAPY et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.
- MM. David TONNELIER et Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

62 membres composent l'assemblée de ce jour et 2 pouvoirs ont été transmis au Président.

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

II. Régularisation administrative et foncière – Annulation de la DUP de captages

III. Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de l'Isle

IV. Comptes-rendus des commissions

- A. Commission Communication du 28/07/2025
- B. Commission Consultative du 17/09/2025
- C. Rapport d'activités SYTEPOL 2024
- D. Compte-rendu de la commission de contrôle

V. Finances

VI. Informations sur les décisions

- A. Au Bureau
 - B. Au Président
-

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. 62 **membres** composent l'assemblée de ce jour et **2 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de MM. David TONNELIER et Lionel FLEYTOUX du service des Eaux des Trois Rivières et des agents de la collectivité.

Il présente Madame Laura RAPY, nouvel agent du service technique au sein du Syndicat Vienne Briance Gorre.

Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

► A. Désignation du secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance Monsieur Marc DITLECADET, délégué titulaire de la commune de SAINT GERMAIN LES BELLES est désigné secrétaire de séance.

► B. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 01 juillet 2025

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

Régularisation administrative et foncière – Annulation de la DUP de captages

Monsieur le Président rappelle que le secteur Ouest du Syndicat, axé autour de la commune de PAGEAS et composé de 6 communes, à savoir BUSSIÈRE GALANT, Les CARS, CHALUS, FLAVIGNAC, PAGEAS et RILHAC LASTOURS, a fait l'objet d'importants travaux structurants en canalisations mais aussi en renforcement de stockage notamment aux FOSSES sur la commune de PAGEAS.

A ce titre, les captages existants de MAZEAUBERT SUD et de CATINAUD ont été déconnectés du réseau d'eau potable et abandonnés depuis les années 2000. Ces captages présentaient des problèmes qualitatifs (présence d'arsenic) et une situation sanitaire particulièrement défavorable en raison de leurs environnements et du mauvais état des ouvrages de captage.

Néanmoins, la DUP de ces captages subsiste toujours (arrêté préfectoral en date du 6 avril 1989) et ses contraintes vis-à-vis des propriétaires environnants.

Considérant que ces captages n'ont plus d'utilité en termes d'alimentation en eau potable publique, Monsieur le

Président propose de demander à Monsieur le Préfet d'annuler la déclaration d'utilité publique existante sur ces points de production. Dans le cadre de cette demande d'abrogation de la DUP, il informe qu'une visite des sites des captages et des ouvrages associés sera effectuée avec les services de l'ARS délégation Haute-Vienne pour vérifier la totale déconnexion avec le réseau public. Il propose à l'assemblée de se prononcer sur la restitution des sols et ouvrages de ces deux points de production à la commune de Chalus qui en est restée propriétaire.

Délib_CS_2025-25 – Régularisation administrative et foncière suite à l'abandon des captages de Mazaubert Sud (ou Vergnolle) – Commune de Pageas et de Catinaud – Commune de Chalus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1,

Vu les parcelles référencées n°808, 810, 812, 814 et 816 section E, propriétés de la commune de CHALUS et mise à disposition au Syndicat pour exercer sa compétence,

Vu les parcelles référencées n°495, 496, 493, 742, 744, 746, 747, 750 et 751 section B, propriétés de la commune de CHALUS et mise à disposition au Syndicat pour exercer sa compétence,

Vu la Déclaration d'Utilité Publique du 06 avril 1989 établie pour les captages de Catinaud et de Mazaubert Sud,

Considérant que ces captages n'ont plus d'utilité pour exercer la compétence « eau potable »,

Considérant qu'il est nécessaire de lever la D.U.P. qui subsiste avec ses contraintes vis-à-vis des propriétaires environnants,

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président demande au Comité Syndical :

- de demander à Monsieur le Préfet d'annuler la déclaration d'utilité publique existante sur ces points de production.
- de se prononcer sur la restitution, à la commune de Chalus, des sols et ouvrages des parcelles n°808, 810, 812, 814 et 816, section E, afférents au captage de Mazaubert sud ;
- de se prononcer sur la restitution, à la commune de Chalus, des sols et ouvrages des parcelles n°495, 496, 493, 742, 744, 746, 747, 750 et 751, section B, afférents au captage de Catinaud,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, l'unanimité, décide de :

Article 1 : demander à Monsieur le Préfet d'annuler la déclaration d'utilité publique existante sur ce point de production annexée à la présente décision,

Article 2 : restituer, à la commune de CHALUS, les sols et ouvrages du captage de Mazaubert sud des parcelles référencées n°808, 810, 812, 814 et 816, section E

Article 3 : restituer, à la commune de CHALUS, les sols et ouvrages du captage de Catinaud des parcelles référencées n°495, 496, 493, 742, 744, 746, 747, 750 et 751, section B,

Article 4 : d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de l'Isle

Monsieur le Président informe que le dossier suivant concerne le développement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin de l'ISLE, à savoir une gestion concertée de la ressource en eau sur ce bassin. La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de l'Isle est assurée par EPIDOR (Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne).

Le Syndicat VBG est concerné sur la partie Sud de son territoire avec notamment une station de traitement aux Crozes à Jumilhac le Grand (24).

Dans le cadre du PTGE de l'Isle, le syndicat Vienne Briance Gorre est porteur de 15 actions qui concernent la sectorisation, le programme pluriannuel de renouvellement des canalisations fuyardes, les objectifs de rendement de réseau contractuels, la gestion de la problématique CVM, la tarification progressive depuis le 1er janvier 2024, le déploiement de la Télérelève, la distribution de Kits d'économie d'eau aux foyers précaires, l'instrumentation des captages, etc...

Délib CS 2025-26– Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de l'Isle

Vu le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau,

Vu l'additif à l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau du 17 janvier 2023,

Vu le compte rendu des réunions du comité de pilotage du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle,

Vu les rapports, le cadre et le programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle,

Considérant que l'élaboration du PTGE de l'Isle a été engagée en 2021. Elle a associé plus de 130 structures volontaires porteuses d'intérêts et de points de vue différents et toutes concernés par le territoire du bassin versant de l'Isle. Le comité de pilotage du PTGE, représentatif de tous les usages du bassin et des collectivités, co-présidé par le président d'EPIDOR, structure porteuse, et le préfet de la Dordogne, préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne, s'est réuni sept fois entre juin 2021 et décembre 2024.

Considérant que le projet vise à répondre à la situation de déséquilibre quantitatif actuelle et future du bassin. Il s'appuie sur un diagnostic du déficit quantitatif mais aussi un diagnostic des enjeux locaux, les problèmes avérés ou potentiels face auxquels les acteurs devraient agir, au risque sinon, de laisser s'accomplir des évolutions non souhaitables dans le territoire. A la confluence avec la Dronne, à l'horizon 2050 c'est un déficit de l'ordre de 0,5 à 1,5 millions de m³ qui a été estimé en année moyenne et de 7 à 12 millions de m³ en année sèche. Les secteurs de l'amont, des coteaux karstiques et des vallées de l'Isle et de l'Auvézère sont caractérisés par des enjeux différents. Grâce à une implication croissante des acteurs au fil de la démarche, un programme d'actions concrètes a vu le jour. Il est composé de 74 actions portées par 28 maîtres d'ouvrages, qui seront mises en œuvre entre 2025 et 2029. Les actions sont réparties entre trois axes : économiser l'eau, gérer et stocker l'eau, adapter durablement le territoire au changement climatique.

Considérant que le Syndicat Vienne-Briance-Gorre a participé activement à l'élaboration du PTGE de l'Isle.

Considérant que le Syndicat Vienne-Briance-Gorre est porteur de 15 actions dans le cadre du PTGE de l'Isle :

- Pose de compteurs de sectorisation à Meuzac
- Définition d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations 2025-2027 à l'aide d'outils d'aide à la décision mobilisant l'IA
- Renouvellement des canalisations fuyardes sur le territoire du SMAEP VBG
- Amélioration des rendements des réseaux en application du contrat de DSP du SMAEP VBG
- Renouvellement des canalisations avec présence de CVM sur le territoire du SMAEP VBG
- Mise en place d'une tarification progressive incitative à compter du 1er janvier 2024 sur le territoire du SMAEP VBG
- Déploiement de la télélérelève sur le territoire syndical de Vienne-Briance-Gorre
- Mise à disposition de Kits d'économie d'eau aux bénéficiaires du PASS'EAU (Chèque eau) et des bailleurs sociaux sur le territoire du SMAEP VBG
- Sensibilisation à la sobriété en eau du grand public et des scolaires sur le territoire du SMAEP VBG
- Suivi des bornes monétiques sur le territoire du SMAEP VBG
- Mise à jour du Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable avec bilan besoins/ressources sur 20 ans tenant compte du changement climatique du SMAEP VBG
- Instrumentation des captages du SMAEP VBG
- Etude de sécurisation de la ressource en eau de l'UDI Jumilhac – Les Crozes
- Plans d'action pour préserver les ressources AEP stratégiques du SMAEP VBG dont la qualité est menacée
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur le territoire du SMAEP VBG

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, l'unanimité :

Article 1 : PREND ACTE du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle (PTGE de l'Isle), de son cadre de référence et de son programme d'actions,

Article 2 : S'ENGAGE à continuer de participer au PTGE de l'Isle,

Article 3 : DECIDE d'assurer et de poursuivre la maîtrise d'ouvrage des actions qu'il a programmées dans le PTGE de l'Isle,

Article 4 : MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Comptes-rendus des commissions

A. Commission Communication du 28/07/2025

Monsieur le Président cède la parole à Jean DUCHAMBON, vice-président en charge de la commission communication, pour la présentation du compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 28 juillet 2025.

Le Comité Syndical prend acte de cette présentation.

B. Commission Consultative du 17/09/2025

Monsieur le Président cède la parole à Séverine DUREISSEIX, vice-présidente en charge de la commission consultative pour la présentation du compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 17 septembre 2025.

Délib CS 2025-27 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D 2224-1 à D 2224-5, modifiés par Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la commission consultative du 17 septembre 2025,

Vu l'exposé du Président présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice de consommation 2024,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau reprend, pour l'exercice 2024 :

- Des indicateurs techniques relatifs à la ressource et à la qualité du service public de l'eau*
- Des indicateurs financiers (recettes de vente d'eau, autres recettes, financement des investissements)*
- Les modalités de tarification de l'eau y compris un comparatif des tarifs avec ceux de l'année en cours (2025)*
- Les indicateurs de performance*

Le Comité Syndical à l'unanimité :

Article 1 : *donne acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice de consommation 2024 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE.*

C. Rapport d'activités SYTEPOL 2024

Monsieur le Président indique que dans ce rapport d'activités SYTEPOL, il y a un point spécifique de l'achat d'eau du Syndicat au SYTEPOL sur la période de 2015 à 2024. Le dépassement constaté sur l'année 2024 des 900 000 m³ est lié à l'arrêt des captages de la chapelle blanche à Saint Victurien pour des problématiques de dégradation de la qualité des eaux brutes et de l'achat d'eau de la commune de CIEUX à partir du réservoir de CHARRAT.

La tendance de 2025 est également un dépassement des 900 000 m³, à ce titre, des études ont été engagées pour voir la faisabilité de la remise en service de certains captages à COGNAC la FORET.

Le Comité Syndical prend acte de cette présentation.

D. Commission de Contrôle du 17/09/2025

Monsieur le Président cède la parole à Christian LATOUILLE, vice-président en charge de la commission de contrôle pour la présentation du compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 17 septembre 2025.-

Le Comité Syndical prend acte de cette présentation.

Finances

Décision modificative n°1 Remboursement subvention à l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE

Monsieur le Président cède maintenant la parole à Gaston CHASSAIN, Vice-Président en charge de la Commission des Finances, pour la présentation de la Décision Modificative.

Délib CS 2025-28 – Décision modificative n°1 Remboursement subvention à l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n° 2025/12 du 01/04/2025,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, en charge des finances et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants,

Article 1 : approuve la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessous :

Section d'investissement :

	<i>Compte</i>	<i>Libellés</i>	<i>Crédits ouverts au BP 2025</i>	<i>DM n°1</i>	<i>Crédits ouverts après DM n°1</i>
<i>Dépenses</i>	<i>Chapitre 13 Compte 13111</i>	<i>Subventions d'équipement reçues par l'agence de l'eau</i>	<i>0,00 €</i>	<i>+ 18 075,00 €</i>	<i>18 075,00 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>Chapitre 21 Compte 2188</i>	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>52 500,00 €</i>	<i>- 18 075,00 €</i>	<i>34 425,00 €</i>

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

----- *Informations sur les délégations et attribution*

Au Bureau

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

Au Président

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président demande si les membres ont des questions diverses à poser et informe que la prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 25 novembre **2025 à 18h30**, à l'issue de celle-ci, aura lieu un cocktail dinatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H36.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 30 septembre 2025.

